



## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e) : Marina Blayo

- Directeur/directrice de l'école Saint Melaine - Plumelin

Autorise

Mme/M. :

Né(e) le :

Demeurant :

A se déplacer une fois par semaine en application du 2<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19] (déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés) pour venir récupérer du matériel pédagogique à destination de son ou ses enfants scolarisés dans l'établissement que je dirige.

Fait à : Plumelin

Le : 30 mars 2020

Signature :

Ecole ST MELAINE  
rue Pierre de Coubertin  
58500 PLUMELIN  
T. 02 97 44 11 39 - Fax 02 97 44 13 64